

TADJIKISTAN

Le point sur la situation des réfugiés afghans

Index AI : EUR 60/006/01

Par crainte d'actions militaires dirigées contre l'Afghanistan, de nombreux Afghans tentent de fuir le pays et de trouver refuge dans les pays limitrophes (surtout au Pakistan et en Iran, mais aussi en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan). En septembre 2000, en violation du droit international, le Tadjikistan avait fermé sa frontière avec l'Afghanistan ; en conséquence, les réfugiés se retrouvent bloqués à la frontière.

Avant même les récents événements, quelque 10 000 Afghans avaient fui les combats qui se déroulaient au nord de l'Afghanistan ; ils sembleraient qu'ils se retrouvent aujourd'hui bloqués sur des falaises le long la rivière Panj, qui marque la frontière avec le Tadjikistan. Selon les informations recueillies, ils manquent d'eau potable, de nourriture et d'abris, et les organisations humanitaires ne peuvent accéder que de manière limitée à cette zone.

Amnesty International exhorte le gouvernement du Tadjikistan :

- à ouvrir ses frontières avec l'Afghanistan, en application du droit international qui leur fait obligation d'accueillir les réfugiés afghans ;
- à ne pas refouler les réfugiés afghans, ni les expulser par la force vers l'Afghanistan où ils seraient sous la menace de graves violations de leurs droits humains.

Dans le passé, l'organisation a déjà demandé au Service fédéral des gardes-frontières de la Fédération de Russie de faire en sorte que les gardes-frontières russes postés au Tadjikistan ne procèdent ni à l'arrestation ni à l'expulsion des réfugiés qui tentent de trouver asile au Tadjikistan.

L'Ouzbékistan et d'autres pays d'Asie centrale ont fait savoir qu'ils autoriseraient les réfugiés à pénétrer sur leur territoire. Étant donné la situation économique où se

trouvent ces pays, la charge que représente la nécessité d'accueillir ces réfugiés et de répondre à leurs besoins doit être partagée par la communauté internationale.●

Pour en savoir plus, veuillez consulter les *Actions urgentes 350/00 intitulées Refoulement et expulsion de réfugiés* (index AI : ASA 33/016/00) et *Refoulement de personnes déplacées et expulsion de réfugiés* (index AI : ASA 33/018/00).

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>